RCS : ANGOULEME
Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 C 00001
Numéro SIREN : 824 672 158
Nom ou dénomination : SMATIS

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2020 sous le numéro de dépôt 801

Greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt :	31/01/2020
Numéro de dépôt :	2020/801
Type d'acte :	Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire Changement de représentant permanent

Déposant :

Nom/dénomination :	SMATIS
Forme juridique :	Groupement d'intérêt économique
N° SIREN :	824 672 158
N° gestion :	2017 C 00001

Copie certifiée conforme
SL / 31/01/2020 10:00:08
N° de dépôt - 2020/801 / 824672158

Greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME
13 rue de la place du Champ de Mars, CS 90223 16022 Angoulême Cedex
09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00
Téléphone : 05.45.93.12.49
www.greffe-tc-angouleme.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/slx/2017 C 00001
SMATIS
Cs 90000
6 RUE DU PIAVE
16920 ANGOULÊME CEDEX 9

Nos références : slx/2017 C 00001

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Groupement d'intérêt économique SMATIS

CS 90000
6 RUE DU PIAVE
16920 ANGOULÊME CEDEX 9

SIREN : 824 672 158
N° de gestion : 2017 C 00001

Le greffier soussigné constate le 31/01/2020 le dépôt, arrivé au greffe le 07/01/2020, enregistré sous le numéro 2020/801, des actes et pièces suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire - 18/04/2019
 - Changement de représentant permanent - du SMATIS INNOVATION

Récépissé délivré le 31/01/2020
Le greffier
Maître Magali PIERRAT

Copie certifiée conforme
SL / 31/01/2020 10:00:08
N° de dépôt - 2020/801 / 824672158

Certifié conforme à l'original
D. Persyn

GIE SMATIS
Groupement d'intérêt économique au capital de 6 000 euros
Siège : 6, rue du Piave - CS 90000
16920 ANGOULEME Cedex 9

RCS ANGOULEME N° 824 672 158

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2019

Le 18 avril 2019, à 14 h 30, les membres du GIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social du GIE.

SMATIS FRANCE, représentée par son Président, Monsieur Didier PERSYN, préside la séance en sa qualité de Président du GIE.

Les deux Commissaires aux comptes Titulaires du GIE, régulièrement convoqués, sont présents.

Les membres du groupement sont présents et possèdent ensemble un total de 6 000 voix sur les 6000 voix détenues par la totalité des membres du groupement.

M. Didier PERSYN annonce le départ de SMATIS FRANCE le 21 décembre 2018 du Directeur des Systèmes d'Information (M. Emmanuel MAYEN) qui était membre du Comité exécutif.

Il annonce également que, suite à la démission de M. Guy POURTUGAU de ses fonctions de Président Directeur Général de SMATIS INNOVATION et de la nomination, ce jour, de son successeur, M. Bruno LIGER-BELAIR, sur décision de l'assemblée générale de SMATIS INNOVATION l'ayant nommé administrateur et du conseil d'administration de SMATIS INNOVATION qui s'est réuni à la suite pour le nommer Président Directeur Général, il sera demandé à l'Assemblée Générale de prendre acte de ce changement de représentation légale, M. Bruno LIGER-BELAIR devenant Président Directeur Général de SMATIS INNOVATION.

Ceci étant précisé, l'Assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos du 31 décembre 2018 ;
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission pour l'exercice précité ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice ;
- Quitus à la Présidence et au Commissaire aux Comptes
- Affectation du résultat ;
- Cessation de mandat du représentant légal du Directeur Général du GIE – nouveau représentant légal ;
- Pouvoirs à donner.

Copie certifiée conforme
SL / 31/01/2020 10:00:08
N° de dépôt - 2020/801 / 824672158

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été valablement adressés aux membres.

Tous ces documents sont déposés sur le bureau à la disposition de l'Assemblée.

L'Assemblée donne acte de ces déclarations et de la régularité de sa convocation.
Lecture est ensuite donnée des rapports du Président et des Commissaires aux comptes.

La discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat nul.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport et donne en conséquence à la gérance quitus entier pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu du résultat nul dégagé par les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'Assemblée Générale décide de ne pas affecter de résultat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris note de la démission de M. Guy POURTUGAU de ses fonctions de Président Directeur Général de SMATIS INNOVATION, laquelle société est Directeur Général du GIE, de la délibération de l'Assemblée Générale de SMATIS INNOVATION de ce jour ayant nommé son successeur, M. Bruno LIGER-BELAIR, en tant qu'administrateur, et de la délibération du conseil d'administration de SMATIS INNOVATION qui s'est réuni à la suite pour nommer ce dernier Président Directeur Général de SMATIS INNOVATION, prend acte du changement de représentation légale de la société SMATIS INNOVATION en la personne de M. Bruno LIGER-BELAIR.

Copie certifiée conforme
SL / 31/01/2020 10:00:08
N° de dépôt - 2020/801 / 824672158

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes les formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après qu'il ait été dressé le présent procès-verbal, valant feuille de présence, signé après lecture par les représentants des membres.

SMATIS France Représentée,
Par Didier PERSYN
Président du GIE

SMATIS INNOVATiON représentée
par M. Bruno LIGER-BELAIR
Président Directeur Général

Copie certifiée conforme
SL / 31/01/2020 10:00:08
N° de dépôt - 2020/801 / 824672158